

Lévesque, Claudette

De: Greffe
Objet: TR: R-3947-2015

De : Grenier, Pierre [<mailto:pierre.grenier@dentons.com>]

Envoyé : 12 mai 2016 09:55

À : Dubois, Véronique

Cc : Soulier, Daniel

Objet : R-3947-2015

Chère consoeur,

En réponse aux trois questions soulevées dans votre courriel du 6 mai dernier, nous vous prions de prendre note des informations suivantes communiquées par notre cliente RTA :

Question no 1 : RTA a-t-elle besoin de soumettre au Coordonnateur des DDR pour les besoins de sa preuve ?

- RTA entend effectivement soumettre au Coordonnateur des DDR.

Question no 2 : RTA prévoit-elle le témoignage d'un expert pour l'audience ?

- De manière générale et non limitative, la preuve de RTA sera présentée par les personnes suivantes :
 - Marc Fortin [Ingénieur à la planification du réseau - Énergie électrique de RTA] : Description des installations de production à vocation industrielle de RTA.
 - Pierre Dubois [Spécialiste, systèmes de contrôle & réseaux informatiques de RTA] : Description des systèmes du centre de contrôle du réseau de RTA, pertinence et impact des normes CIP et segmentations des systèmes.
 - Expert externe : Analyse des normes CIP eu égard aux installations de RTA.

Question no 3 : Est-ce que la semaine du 11 juillet 2016 convient toujours à RTA ?

- Après vérification :
 - Pierre Dubois n'est pas disponible au mois de juillet et en partie au mois de septembre 2016.
 - Marc Fortin n'est pas disponible au mois d'août 2016.
- Conséquemment, RTA propose que l'audience dans ce dossier soit fixée, au plus tôt, en octobre 2016.
- Puisque RTA demandera essentiellement à la Régie, dans sa preuve, que les installations des producteurs à vocation industrielle (les « Installations PVI ») soient caractérisées aux fins de l'application des normes CIP comme ayant un « impact faible (L) » au sens de la norme CIP-002-5.1, RTA propose à la Régie, pour tenir compte des préoccupations du Coordonnateur quant à l'adoption de ces normes et du fait que RTA sera la seule intervenante à faire une preuve contradictoire dans ce dossier :
 - que les normes CIP soient immédiatement approuvées par la Régie, sauf pour les entités visées ayant des Installations PVI;
 - que l'application des normes CIP aux Installations PVI, incluant celles de RTA, soit suspendue jusqu'à ce que la Régie ait entendu les représentations qui seront faites lors de l'audience et ait statué sur la preuve qui sera soumise par RTA.

Si vous avez des questions relativement à ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Très cordialement,

Pierre G.



Pierre D. Grenier, M.B.A.
Associé, médiateur accrédité

D +1 514 878 8856 | M +1 514 826 8856
pierre.grenier@dentons.com
[Bio](#) | [Site Web](#)

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900 Montréal (Québec) H3B 4M7 Canada

大成 Salans FMC SNR Denton McKenna Long

Dentons est un cabinet d'avocats mondial qui fournit des services à sa clientèle par l'intermédiaire de ses cabinets membres et des membres de son groupe partout dans le monde. Le présent courriel peut être confidentiel et protégé par un privilège en droit. Si vous l'avez reçu par erreur, il vous est interdit de le communiquer, de le copier, de le distribuer ou de l'utiliser; veuillez nous en informer sans délai et le supprimer de vos réseaux. Pour mettre à jour vos préférences relatives aux messages électroniques commerciaux, veuillez envoyer un courriel à dentonsinsightsca@dentons.com ou visiter notre site Web. Veuillez consulter les avis juridiques à l'adresse dentons.com.

From: Dubois, Véronique [<mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>]
Sent: 6-May-16 11:55 AM
To: Grenier, Pierre
Cc: Soulier, Daniel
Subject: R-3947-2015

Cher confrère,

En sus de la question posée dans notre courriel d'il y a quelques minutes, pourriez-vous nous indiquer si, compte tenu que vous avez (ou votre cliente) rencontré le Coordonnateur (hors Régie) et que vous avez participé à la séance de travail du 5 mai, aurez-vous besoin de soumettre au Coordonnateur des DDR pour les besoins de la preuve de RTA? Prévoyez-vous toujours le témoignage d'un expert pour l'audience? et la semaine du 11 juillet convient-elle toujours? Une réponse rapide serait appréciée.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
(514) 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Régie
de l'énergie

Québec 

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.